

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
PAIX-TRAVAIL-PATRIE
REGION DE L'EXTREME-NORD
L'EXTREME-NORD
DEPARTEMENT DU MAYO-DANAY
COMMUNE DE YAGOUA
SERVICE DU DEVELOPPEMENT LOCAL
BP 09
Email : communeyagoua@gmail.com



REPUBLIC OF CAMEROON
PEACE-WORK-FATHERLAND
FAR NORTH REGIONAL
DELEGATION
MAYO-DANAY DIVISIONAL
YAGOUA COUNCIL
LOCAL DEVELOPMENT SERVICE
PO BOX 09
Email: communeyagoua@gmail.com

**MAITRE D'OUVRAGE : MAIRE DE LA COMMUNE DE YAGOUA
AUTORITE CONTRACTANTE : MAIRE DE LA COMMUNE DE YAGOUA
COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES PLACEE AUPRES DE
LA COMMUNE DE YAGOUA, ARRONDISSEMENT DE YAGOUA, DEPARTEMENT
DU MAYO DANAY.**

Avis d'Appel d'Offres National Ouvert

N° DG /AONO/C/YAGOUA/SG/CIPM/2023 DU 21 JUIN 2023

Pour les travaux d'extension du réseau de distribution d'eau potable dans la Commune de Yagoua, Arrondissement de Yagoua, Département du Mayo-Danay, Région de l'Extrême-Nord.

1 - OBJET DE L'APPEL D'OFFRES

Le Maire de la Commune de Yagoua, Autorité Contractante, lance pour le compte de la Commune de Yagoua, sur Financement : Délégation ponctuelle, MINEPAT, EXERCICE 2023, un Appel d'Offres National ouvert en vue de la réalisation des travaux d'extension du réseau de distribution d'eau potable dans la Commune de Yagoua, arrondissement de Yagoua, Département du Mayo-Danay, Région de l'Extrême-Nord.

Les prestations sont détaillées dans l'article 1.1 du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres (RPAO) joint au Dossier d'Appel d'Offres.

2. CONSISTANCE DES TRAVAUX

Les travaux à réaliser comprennent notamment :

- Etude d'implantation ;
- Installation de chantier ;
- Fouilles ;
- Fourniture et pose des conduites ;
- Raccordement au réseau existant ;
- Construction des regards de visite ;
- Construction du dispositif de vidange ;
- Essai de mise en service.

3 - PARTICIPATION ET ORIGINE

La participation au présent appel d'offres est ouverte aux entreprises spécialisées dans les travaux d'adduction d'eau en milieux rural et urbain et ayant leur domicile ou siège social au Cameroun.

4 - FINANCEMENT

Les travaux objet du présent Appel d'Offres sont financés par le Budget d'Investissement Public de la République du Cameroun. Financement : Délégation ponctuelle, MINEPAT, EXERCICE 2023

Imputation : 57 94 195 05 110000 523412, Autorisation de dépenses : L152145

5 - CONSULTATION DU DOSSIER D' APPEL D' OFFRES

Le dossier peut être consulté aux heures ouvrables auprès de la Commune de Yagoua dès publication du présent avis.

6 - ACQUISITION DU DOSSIER D' APPEL D' OFFRES

Le dossier peut être obtenu auprès des services de la passation des Marchés de la Commune de Yagoua dès publication du présent avis, contre versement d'une somme non remboursable de cinquante Mille (50 000) francs CFA payable à la recette municipale de Yagoua.

7 - REMISE DES OFFRES

Chaque offre rédigée en français ou en anglais en Sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marqués comme tels, devront être déposés contre récépissé dûment signé dans les services en charge de la passation des Marchés de la Commune de Yagoua, au plus tard le 26 JUIL 2023 à 14 heures, et devra porter la mention :

Avis d'Appel d'Offres National Ouvert

N° 08 /AONO/C/YAGOUA/SG/CIPM/2023 DU 21 JUIL 2023

Pour la réalisation des travaux d'extension du réseau de distribution d'eau potable dans la Commune de Yagoua, Arrondissement de Yagoua, Département du Mayo-Danay ,Région de l'Extrême-Nord

"À N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT"

8. RECEVABILITE DES OFFRES

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission établie par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des finances et dont la liste figure dans la pièce 11 du DAO, d'un montant de huit cent quarante mille (840 000) FCFA et valable pendant trente (30) jours au-delà de la date originelle de validité des offres.

Sous peine de rejet, les pièces administratives requises devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité administrative (Prefet, Sous-prefet,...), conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.

Elles devront obligatoirement dater de moins de trois (03) mois précédant la date de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres.

Toute offre non conforme aux prescriptions du présent avis et du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable, notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des Finances ou le non-respect des modèles des pièces du dossier d'appel d'offres, entraînera le rejet de l'offre.

9. OUVERTURE DES PLIS

L'ouverture des plis se fera en un temps: ouverture des pièces administratives, techniques et financières.

L'ouverture des pièces administratives et des offres techniques et financières aura lieu le 26 JUIL 2023 à 15 heures par la Commission Interne de Passation des Marchés Publics placée auprès de la Commune de Yagoua. Toute offre non conforme aux prescriptions du Dossier d'appel d'Offres sera déclarée irrecevable

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne dûment mandatée et ayant une parfaite connaissance du dossier.

10. DELAI D'EXECUTION

Le délai maximum d'exécution prévu par le Maître d'Ouvrage pour la réalisation des travaux est de trois (03) mois.

11. PRINCIPAUX CRITERES ELIMINATOIRES

- ✓ L'absence ou la non-conformité d'une pièce du dossier administratif peut entraîner l'élimination de l'offre après un délai de 48h;
- ✓ Offres financières incomplète ;
- ✓ Omission dans le bordereau des prix, d'un prix unitaire quantifié ;
- ✓ Pièces falsifiés ;
- ✓ L'absence de la caution de soumission.

12. PRINCIPAUX CRITERES DE QUALIFICATION

Les critères relatifs à la qualification des candidats porteront à titre indicatif sur :

- Le chiffre d'affaire : oui /non ;
- L'accès à une ligne de crédit ou autre ressources financières: oui /non ;
- Les références de l'entrepreneur ou prestataire : oui /non ;
- La disponibilité du matériel et des équipements essentiels : oui /non ;
- L'expérience du personnel d'encadrement : oui /non ;

Le non-respect de trois (03) critères entraîne l'élimination de l'offre.

La note technique minimale requise pour la qualification de l'offre technique est de 3/5 oui.

13. ATTRIBUTION DES LOTS

Le présent marché est constitué d'un (01) lot.

Le marché sera attribué au soumissionnaire dont l'offre aura été retenue conforme au Dossier d'Appel d'Offres et évaluée la moins-disant.

14. DUREE DE VALIDITE DES OFFRES

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant 90 jours à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

15. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Les renseignements complémentaires d'ordre technique peuvent être obtenus aux heures ouvrables auprès des services de la Commission interne de passation des Marchés de la Commune de Yagoua.

Yagoua , le 21 JUIN 2023

Le Maire de la Commune de Yagoua
(Autorité contractante)



AMPLIATIONS:

- PREFET Mayo-Danay (pour information)
- CRTV (pour diffusion)
- PRESIDENT/ CIPM (pour information)
- ARMP (pour publication au JDM)
- DDMAPMD/SPM (pour archivage)
- AFFICHAGE /ARCHIVES (pour information et mémoire)